

Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» – Conception générale

1. Le Conseil fédéral a pris la décision suivante le 2 avril 2008:
La conception générale du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» est approuvée.
2. La conception générale adoptée par le Conseil fédéral, le rapport explicatif et le rapport d'expertise de l'Office fédéral du développement territorial peuvent être consultés:
 - sur Internet à l'adresse: www.dechetsradioactifs.ch
 - ou sur préavis pendant les heures de bureau auprès de l'Office fédéral de l'énergie, Mühlestrasse 4, 3063 Ittigen, téléphone 031 323 44 05

15 avril 2008

Office fédéral de l'énergie

Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» - Conception générale

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.04.2008
Date	
Data	
Seite	2378-2378
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 657

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.